



5^{ème} Classic Mid-Amateur Mérignies Golf Country Club Samedi 1 et Dimanche 2 avril 2023

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE (2/2/2023)

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs. (voir Vademecum 2023 de la FFGolf).

Art 1- Formule de jeu

36 trous Stroke Play Brut – 18 trous par jour.

Epreuve ouverte aux amateurs français, ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve, licenciés à la FFGolf, s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve et rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.

Fournir un certificat médical de non-contreindication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé.
Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Art 2- Séries, marques de départ et nombre de joueurs :

L'épreuve se jouera sur le parcours 18 trous Val de Marque et Rupilly :

* une série Dames : index inférieur ou égal à 18,4. Départ des marques bleues.

* une série Messieurs : index inférieur ou égal à 15,4. Départ des marques blanches.

Champ total de joueurs : 54 joueurs maxi, dont 12 joueuses minimum. Ce champ sera augmenté en fonction des inscrits au Grand Prix Séniors.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs, des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Art 3- Inscriptions

Les inscriptions pour le Classic Mid-Amateur sont ouvertes du 7 février 2023 au 17 mars 2023 à 18h00.

Inscription et règlement uniquement sur internet via le formulaire en ligne du site www.merigniesgolf.com
L'inscription ne sera définitive qu'une fois le règlement réceptionné.

Art 4- Droit d'engagement

Joueur extérieur : 90 € ; Joueur abonné : 30 €.

Parcours de reconnaissance vendredi 31 mars 2023 (uniquement sur réservation à l'accueil).

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Art 5 - Tirage des départs

Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.
- 1er jour : la liste par ordre d'index sera coupée en 4 blocs égaux (bloc 1 : les meilleurs index). Le bloc 2 jouera en premier, puis dans l'ordre les blocs 1,3 et 4.
- 2ème jour : en fonction des résultats du 1er tour, par ordre décroissant.

Les départs seront disponibles au plus tôt le Vendredi 31 mars 2023 à 12h00

Art 6- Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve est composé de deux représentants de Mérignies Golf et d'un arbitre.

Art 7 - Prix

1^{er} PRIX BRUT Homme, 1^{er} PRIX BRUT Dame

Art 8 - Départage

En cas d'égalité pour la première place en brut, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en Play off « trou par trou ». (En boucle : trous n°9 Val de Marque, puis 10 et 18 Rupilly)

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur le 9, 6, 3 et dernier trou.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Art 9 - Remise des prix

Dimanche 2 avril 2023 au club house une demi-heure après le dernier retour, suivie d'un cocktail.